

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

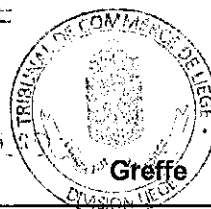


18103896

MONITEUR BELGE

26-06-2018

BLGISCH STAATSB



20 JUN 2018

N° d'entreprise : 0448.047.552

Dénomination

(en entier) : **CHASSIS 2000**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SA**

Adresse complète du siège : **Zoning Industriel de Barchon, Champ de Tignée, 12 à
4671 BARCHON**

Objet de l'acte : NOMINATIONS - DEMISSIONS

L'Assemblée générale extraordinaire du 13/06/2018, à l'unanimité des voix, acte la démission des administrateurs suivants :

- Monsieur Adriano RINALDI NN 48050853376
- Madame Enza GURIZZAN NN 49040126880
- Mademoiselle Sonia RINALDI NN 70120620604

Les administrateurs présents confirment leur démission. Décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

La même Assemblée générale nomme pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2024, les personnes suivantes :

- Monsieur Adriano RINALDI, NN 480508-533376, Rue Baudrihayé n° 14 à 4630 SOUMAGNE.
- La SPRL ADRI MANAGEMENT, Numéro d'entreprise BE 0696.879.969, rue des Deux Tilleuls n° 38 à 4652 Xhendelesse, représentée par Monsieur Adriano Jr RINALDI (NN 691206-20604);
- La SPRL SERA MANAGEMENT, Numéro d'entreprise BE 0696.879.870, Chaussée de Wégimont 137/002 à 4630 Soumagne, représentée par Madame Sonia RINALDI (NN 701206-20604).

L'Assemblée nomme en tant que Président du Conseil d'Administration Monsieur Adriano RINALDI. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

Les mandats de la SPRL ADRI MANAGEMENT et de la SPRL SERA MANAGEMENT, seront rémunérés.

Le Conseil d'administration ainsi réuni décide de confier la gestion journalière de la société à la SPRL ADRI MANAGEMENT et à la SPRL SERA MANAGEMENT, agissant seuls ou conjointement.

L'assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SPRL VJP Experts Comptables, représentée par un de ses associés, ayant son siège social Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités requises relatives au dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur Belge des décisions prises lors de la présente assemblée. La SPRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au Greffe résultant des décisions prises.

Vincent VERDIN,
VJP Experts Comptables
Mandataire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).